



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 07 novembre 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	18

Date de la convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 octobre 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le sept novembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept octobre deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine, Madame TALBOT Christine et Monsieur TOUTAIN Éric.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2023 / 082 – RENOUELEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2022/85 du 21 octobre 2022, le conseil municipal décidait de mettre en place un comité de pilotage du CMJ et nommait 6 personnes. Certaines de ces personnes ayant quitté la commune ou ayant changé de fonctions, il convient de modifier ce comité.

Monsieur le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter sa proposition.

Monsieur POTHÉRAT propose de désigner les membres de ce comité par leurs fonctions et non plus par leurs identités :

- Le Maire ou son représentant,
- L'adjoint au Maire en charge des affaires scolaires,
- Un coordinateur et / ou animateur
- Un membre non-élu du comité consultatif « Vie scolaire »,
- Le directeur de l'école Samivel

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour APPROUVER la composition du comité de pilotage du CMJ telle que présentée.

Suite aux discussions du Conseil, il est proposé de bien séparer le coordinateur et l'animateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE de désigner 6 membres au sein du comité de pilotage du conseil municipal des jeunes (CMJ) :

Date d'affichage de la présente délibération

Le 20 novembre 2023



- **Le Maire ou son représentant ;**
- **L'adjoint au Maire en charge des affaires scolaires ;**
- **Un coordinateur ;**
- **Un agent communal de l'équipe d'animation ;**
- **Un membre non-élu du comité consultatif « Vie scolaire » ;**
- **Le directeur de l'école Samivel.**

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COULLER**

